

[Texte]

fonctionne ce jeu entre la survie électorale dans sa législature et le génie constitutionnel pour créer quelque chose de nouveau?

M. Hurley: La question est très complexe. La meilleure réponse serait sans doute de vous référer aux assemblées constituantes dans les États américains, lors du projet d'abolition de la prohibition aux États-Unis où, comme M. Edwards l'a bien dit, on a réussi à faire adopter la modification constitutionnelle dans un temps record. Effectivement, il est possible de constituer des assemblées constituantes très rapidement. Elles pourraient commencer à fonctionner d'une façon très efficace.

Il est difficile de tirer un exemple précis de l'expérience internationale et de l'appliquer à la situation canadienne. Dans le cas bien spécifique de la modification aux États-Unis, cela avait eu lieu dans un délai de quelques mois plutôt que de quelques années.

• 1030

Le sénateur Gigantès: Je crois que cet exemple est très simple. Il y avait une polarisation, mais il y avait une majorité très claire à travers les États-Unis en faveur de l'abolition de la prohibition. C'était une question très simple. Ici, on parle non seulement de modifications à un système d'amendement, mais de toute la reconstruction de l'État canadien, avec une division différente des pouvoirs. C'est beaucoup plus complexe et cela va affecter des tas de gens qui seront représentés à l'assemblée constituante là ou cela fait mal, c'est-à-dire quant à leur avenir politique personnel.

Comment peut-on envisager une assemblée constituante qui pourrait faire abstraction des intérêts politiques personnels de ses membres et obtenir une sorte de concentration presque angélique sur ce qui serait la meilleure constitution?

M. Hurley: Votre question est très bonne. Je ne peux vraiment pas y répondre. J'aurais dû dire que, sur le plan des assemblées constituantes, il faut noter que la Conférence de Charlottetown a été suivie, un mois plus tard, par la Conférence de Québec. La Conférence de Québec avait déjà 91 résolutions. Effectivement, la Constitution canadienne a été conçue dans ses grandes lignes dans un délai de deux mois, mais il a fallu attendre jusqu'à 1867 avant que cela porte fruit.

Il est possible de s'attaquer à une question très complexe et de concevoir quelque chose d'adéquat qui puisse faire l'objet d'un débat au Parlement dans un délai plutôt court.

Le sénateur Gigantès: Et on y souffre depuis.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): The Americans succeeded in four months.

Mrs. Campbell: My question sort of follows on that of Madam Bertrand and others around unanimity. Aside from a referendum in Canada, and the definition of what a referendum would be, do you yourselves see any other way of arriving at unanimity?

Ms Dawson: It is a question of seeing what the people feel and communicating among the different governments. No.

Mrs. Campbell: So the task is sort of horrendous, as far as that goes.

[Traduction]

could find a balance between electoral survival in one's own legislature and applying one's constitutional genius to create something new?

Mr. Hurley: That is a very complex question. I feel that the best way to answer it is to refer you to the constituent assemblies formed in the U.S. when prohibition was being abolished; as Mr. Edwards said, those assemblies succeeded in getting the constitutional amendment passed in record time. It is quite possible to form constituent assemblies very quickly. They could then begin to operate very effectively.

It is very difficult to take a specific example from outside the country and apply it to the situation in Canada. In the very specific instance of the U.S. constitutional amendment, the process took several months rather than several years.

Senator Gigantès: I think that this example is very simplistic. Even though there was some polarization, there was a very clear majority throughout the United States which was for abolishing prohibition. The issue was very simple. Here, we are not just talking about changing an amendment system; we are talking about changing the structure of the State of Canada, with a different division of powers. This is much more complex, and will hit a lot of the people represented on constituent assemblies right where it hurts, by having an impact on their personal political future.

How could we come up with a constituent assembly in which members could be induced to divest themselves of personal political interests and focus with almost saintly a partisan attention on the best possible constitution?

Mr. Hurley: That is a very good question. I really do not have an answer. I should have mentioned that, with respect to constituent assemblies, the Charlottetown Conference was followed one month later by the Quebec Conference. The Quebec Conference already had 91 resolutions. In essence, the broad outlines of the Canadian Constitution were formulated in the space of two months, but it took until 1867 for the Constitution to be fruitful.

It is possible to address a very complex issue and come up with a reasonable solution that can subsequently be debated in Parliament within a short time.

Senator Gigantès: We are still suffering because of what happened then.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Les Américains ont réussi en quatre mois.

Mme Campbell: Ma question porte sur l'unanimité, et fait suite à celle posée par M^{me} Bertrand et d'autres. À part un référendum au Canada, et la définition de ce référendum, voyez-vous un autre moyen d'arriver à l'unanimité?

Mme Dawson: Il s'agit de voir ce que pensent les gens et de communiquer entre les différents gouvernements. Non.

Mme Campbell: Donc, de ce côté-là, la tâche est horrible.